

Institut de Formation Franco-britannique Œuvre du Perpétuel Secours



PROJET PÉDAGOGIQUE

Formation en Soins Infirmiers



2019/2020

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT DE FORMATION..... | 4 |
| I - Situation de l'IFSI..... | 4 |
| III - les missions de l'IFSI de L'IHFB | 5 |
| IV - Les ressources humaines..... | 6 |
| VI - Les Partenariats | 9 |
| TEXTES REGLEMENTAIRES | 11 |
| LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION | 12 |
| Les facteurs d'évolution dans le champ de la formation initiale..... | 12 |
| LA CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION | 13 |
| Les valeurs pédagogiques de l'équipe | 13 |
| La conception du soin | 14 |
| La conception de la formation..... | 14 |
| La conception du professionnel de santé..... | 15 |
| L'ALTERNANCE : UN ÉLÉMENT DE LA CONSTRUCTION DES COMPÉTENCES | 16 |
| Approche générale de la formation en alternance..... | 16 |
| La conception de la formation : une approche par les compétences | 18 |
| La conception du formateur en soins infirmiers | 19 |
| La conception de l'Étudiant/apprenant | 21 |
| LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT | 21 |
| Missions du coordonnateur des stages..... | 22 |
| Missions du formateur référent de stage..... | 22 |
| Missions du tuteur de stage | 23 |
| ORGANISATION DU DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE INFIRMIER..... | 23 |
| Responsabilités de l'équipe pédagogique | 24 |
| Les unités d'enseignement..... | 24 |
| Évaluation des compétences en stage..... | 26 |
| Attribution des ects de stage..... | 26 |
| Attribution des ects de formation | 26 |
| LES ORIENTATIONS 2020/2021 | 27 |
| LES ANNEXES | |

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT DE FORMATION

I - SITUATION DE L'IFSI

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) est sous l'égide de l'œuvre du Perpétuel Secours dont le siège social est situé à Levallois – Perret. Il est implanté depuis le 18 août 2014 sur la commune de Puteaux (92800), au sein du CNIT de La Défense, premier quartier d'affaires européen.

Situé dans les Hauts de Seine sur les territoires de Puteaux, Courbevoie, La Garenne Colombe et Nanterre, La Défense est dans le prolongement de l'axe historique parisien débutant au Palais du Louvre, se poursuivant par l'avenue Charles de Gaulle et se prolongeant jusqu'au Pont de Neuilly et l'Arche de La Défense.

L'IFSI est au cœur d'un environnement attractif car riche en activités et en pleine expansion :

- sur le plan touristique : plus de 8 millions de visiteurs par an
- sur le plan commercial : plus de 60 boutiques
- sur le plan culturel : 60 œuvres d'art jalonnent le quartier de la Défense, de multiples manifestations (festivals, expositions...) sont organisées tout au long de l'année
- sur le plan des affaires : concentration importante de sièges d'entreprises.

L'Institut est accessible par la majorité des transports en commun d'Ile De France (RER, Métro, Transilien, Bus, Tramway) avec dans le futur l'extension de la ligne E du RER (EOLE) depuis la gare St Lazare vers la région de Mantes La Jolie.

II - LA PLACE DE L'IFSI DANS LE PAYSAGE DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DES HAUTS DE SEINE

Parmi les 58 Instituts de formation en Soins Infirmiers (FSI), les 82 Instituts de formation d'Aides-Soignants (IFAS) et les 58 Instituts de formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP) d'Ile de France :

- Il existe 09 IFSI dans ce département, 5 IFSI de l'AP-HP¹ (A. Paré à Boulogne, A. Béclère à Clamart, L. Mourier à Colombes, R. Poincaré à Garches et le lycée R. Auffray à Clichy), 2 IFSI publiques (Nanterre et Rueil-Malmaison), 2 IFSI privés, établissements ESPIC² (Puteaux et Suresnes).

¹ AP-HP (Assistance Publique, Hôpitaux de Paris)

² ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif)

Dans les Hauts de Seine, le nombre de centres de formation AS est de 12, dont 4 relèvent de l'Education Nationale et le nombre de centres de formation AP est de 9 dont 4 relèvent de l'Education Nationale.

Des groupes de travail inter-établissements se réunissent régulièrement sous l'égide de l'ARS IDF³ et/ou en inter-associations : CEFIEC (Comité d'Entente des Formateurs, Infirmiers et Etudiants Cadres), GERACFAS, ANDEP...

- La tutelle de l'IFSI est exercée par :
 - Le Conseil Régional d'Ile de France :
 - Pour le budget de fonctionnement et d'équipement (loi n°204-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) en référence à la convention d'objectifs et de moyens 2015 -2020,
 - La détermination des capacités d'accueil,
 - L'ARS et la DRJSCS d'Ile de France :
 - Pour la gestion des concours, des évaluations, des certifications,
 - Le contrôle de la mise en œuvre des référentiels de formation et la présidence de certaines instances de gouvernance des instituts de formations.

III - LES MISSIONS DE L'IFSI

L'institut de formation est agréé pour :

- 90 places d'étudiants infirmiers en IFSI
- 60 places d'élèves aides-soignants en IFAS
- 45 places d'élèves auxiliaires de puériculture en IFAP

L'institut de formation propose aux personnes de les accompagner dans leur projet de formation aux métiers d'infirmier, d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture par une offre diversifiée :

Formations initiales :

- Infirmière, 3 ans (6 semestres), épreuves de sélection entre mars et avril pour les candidats en formation continue et recrutement par PARCOURSUP pour les bacheliers depuis 2019. La rentrée est organisée pour le 1^{er} lundi du mois de septembre.
- Aide-soignant, 10 mois, sélection pour l'entrée en formation en octobre pour une rentrée en janvier (selon calendrier ARS).

³ ARS IDF (Agence Régionale de Santé d'Ile de France)

- Auxiliaire de Puériculture, 10 mois, sélection pour l'entrée en formation en mai, pour une rentrée début septembre (selon calendrier ARS)
- Formation au D.E infirmier pour les médecins à diplôme extra – communautaire : 25 semaines de formation, sélection pour l'entrée en formation en septembre, rentrée début décembre pour une présentation au Diplôme d'Etat en juillet de l'année suivante.

Formations continues :

- Validation des acquis de l'expérience (VAE) : accompagnement des candidats pour l'obtention des Diplômes d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) et d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP), mais également pour l'obtention des diplômes d'Etat du champ médico-social (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social) ...permettant des passerelles pour l'obtention des diplômes du champ sanitaire.
- Cursus partiels de formation AS et AP dans le cadre des métiers passerelles et des candidats en post jury VAE
- Formation des médecins extracommunautaires à l'obtention du Diplôme d'Etat infirmier.
- Formation au tutorat en interprofessionnel.
- Formation AFGSU 1 et 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) pour les professionnels de santé.
- Formation des personnels des collectivités locales sur les accompagnements spécifiques de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire.

Les atouts de cette diversité :

Cette offre de formation complémentaire, qui couvre l'ensemble de la filière de formation des professionnels du soin infirmier (de la remise à niveau au métier d'infirmier), garantit la cohérence des dispositifs de formation autour de la qualité du soin infirmier, un esprit d'ouverture et le décloisonnement nécessaire au travail d'équipe, à l'interdisciplinarité aussi bien pour les étudiants que pour l'équipe pédagogique et administrative.

Dans le cadre du référentiel 2009 selon une approche par compétences, L'IFSI s'est engagé sur la voie de la clarification et de la formalisation de toutes ses pratiques pédagogiques, avec une recherche constante de transversalité entre les différentes sections et ce, dans la limite des obligations réglementaires liées aux différents programmes.

IV - LES RESSOURCES HUMAINES

Organigramme au 1^{er} janvier 2020 (ANNEXE 1)

- Gestion et administration
 - Œuvre du Perpétuel Secours (OPS) – IFSI Franco-Britannique (IFSI-IHFB)

- Présidence OPS : Monsieur Gilles GUITTON
- Assistante : Madame Stéphanie DE MONTGOLFIER
- Directrice IFSI-IHFB :
 - Mme BENALI Danielle
- Directrice adjointe :
 - Poste à pourvoir
- Secrétariats :
 - Secrétariat administratif et de gestion, assistante de direction
 - Madame BOUILHAC Chrystel
 - Secrétariat et assistante pédagogique
 - Madame COSSOU Yoane
 - Secrétariat du pôle stages
 - Madame COULIBALY Madjara depuis le 1^{er} décembre 2020.
 - Secrétariat d'accueil
 - Poste à pourvoir
- Pédagogie
 - 12 cadres formateurs sur la formation initiale infirmière (11,1 ETP) dont un cadre responsable de la coordination pédagogique de la filière et un cadre chargé des relations internationales (ERASMUS +)
 - 02 cadres formateurs sur la formation initiale aide-soignante (1,5 ETP) dont un cadre responsable de la coordination pédagogique de la filière
 - 02 cadres formateurs sur la formation initiale auxiliaire de puériculture (2 ETP) dont un cadre responsable de la coordination pédagogique de la filière
 - 2 formateurs sur la formation continue AS et AP (1,8 ETP)
 - 1 cadre supérieur coordonnateur des stages (1ETP)
- Documentation
 - Mme ESCABASSE Fabienne, documentaliste

Chaque personnel de l'IFSI a des missions et des responsabilités spécifiques dans le cadre d'une gestion partagée des divers projets initiés au sein de l'institut de formation.

V - LES LOCAUX

L'année 2019/2020, a vu la poursuite des engagements pris par les dirigeants de l'Œuvre du Perpétuel Secours afin de réduire le coût locatif de l'IFSI en optimisant l'occupation des salles de cours. Depuis le mois de mai 2019, l'ICN (Institut de Commerce de Nancy) occupe en partie le 3^{ème} étage du CNIT 3. Ainsi, Les locaux disponibles pour les étudiants, les élèves et le personnel de l'IFSI, sont situés maintenant essentiellement sur le 4^{ème} étage et la mezzanine du 5^{ème} étage, quelques bureaux permettant les suivis pédagogiques étant encore à disposition au 3^e étage. Ces niveaux comprennent 12 salles de TD et de cours magistraux pouvant accueillir entre 15 et 100 étudiants en fonction de leur capacité. Deux salles de pratique sont équipées avec du matériel approprié dont une adaptée aux ateliers pratiques concernant le nouveau-né et l'enfant. Un pôle simulation équipé de mannequin haute- fidélité permet de poursuivre le développement de la simulation en transversal avec le projet de proposer également des formations continues dans le cadre de la formation des professionnels tout au long de la vie. Les étudiants/élèves ont aussi la possibilité de bénéficier d'une salle équipée en postes informatiques et d'un centre de documentation informatisé. L'ensemble des salles est équipé d'un matériel multimédia nécessaire à l'apprentissage et la professionnalisation. Un projet WIFI sollicité par les étudiants, est actuellement à l'étude.

Au niveau du personnel de l'IFSI, une redistribution des bureaux a eu lieu regroupant les formateurs et le personnel administratif au 4^{ème} et 5^{ème} étage.

Un projet de réaménagement du 4^{ème} étage est toujours envisagé afin d'optimiser les surfaces inutilisées au 4^{ème} étage et d'offrir une amélioration des conditions de vie et d'apprentissage pour les élèves et étudiants ainsi que la possibilité pour l'équipe de répondre au mieux aux besoins des étudiants et élèves dans le cadre d'un accompagnement personnalisé et bienveillant. La crise sanitaire n'a pas permis de concrétiser ce projet, en cours de validation.

➤ **Matériel**

L'IFSI dispose du matériel pédagogique et numérique nécessaire à l'enseignement des différentes formations. (vidéoprojecteurs, ordinateurs portables, mannequins « adulte », matériel pour l'apprentissage et la pratique clinique, du matériel AFGSU 1 et 2, des tableaux interactifs...).

Le pôle simulation poursuit son développement avec l'utilisation de matériel haute-fidélité pour l'apprentissage et l'évaluation des activités de soins par la simulation et également pour initier et développer l'interdisciplinarité dans la formation.

L'année 2020 a vu le développement des cours à distance et du E. Learning grâce à l'acquisition en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile de France, de la plateforme numérique d'apprentissage 360 Learning et l'investissement massif de l'ensemble de l'équipe pédagogique pour se former rapidement afin d'assurer la continuité pédagogique des formations et maintenir le plus possible la qualité des apprentissages, en raison des aménagements imposés par la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Ce projet initié en 2018 dans le cadre d'une réponse à un appel à projet du Conseil Régional d'Ile de France permet d'innover de nouvelles méthodes et de nouveaux outils pédagogiques invitant à développer l'interactivité des apprenants tout en respectant leur rythme dans les apprentissages et en favorisant leur autonomie.

VI - LES PARTENARIATS

- ***Le partenariat universitaire avec Médecine Sorbonne Université***

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 « relatif aux autorisations des instituts de formation.....et aux agréments de leur Directeur », l'article 4 précise que dans le cadre de l'intégration des formations paramédicales au processus licence, master, doctorat, les instituts de formation signent une convention avec l'université déterminant les modalités de participation de l'université (Annexe II).

L'IFSI est, à ce titre, en partenariat avec Médecine Sorbonne Université (MSU – Paris VI) et participe avec les 10 autres IFSI rattachés à cette université, à initier la co-construction et collaboration concernant la mise en œuvre du dispositif de formation afin :

- de mettre en cohérence les enseignements universitaires et les enseignements des unités d'enseignement constitutives des sciences infirmières jusqu'au processus de l'évaluation des étudiants.

- de conduire les étudiants à se professionnaliser au sein d'une équipe interprofessionnelle

Les cours sont dispensés en présentiel et enregistrés lorsqu'ils sont réactualisés au sein des locaux de MSU, situés boulevard de l'Hôpital à Paris. Une fois enregistrés, ces enseignements sont accessibles sur une plateforme numérique.

- ***Le partenariat avec l'Ecole Supérieur de Travail Social (ETSUP)***

Dans le cadre de notre recherche d'ouverture vers les formations du champ social, et la nécessité de s'inscrire dans l'interprofessionnalité, nous avons une convention de partenariat avec l'ETSUP, nous permettant de mutualiser les compétences des formateurs afin de d'introduire les éléments indispensables à maîtriser tant sur le plan sanitaire que social pour optimiser la professionnalisation des étudiants et élèves.

Dans cette perspective, l'IFSI a été le commanditaire en 2019, pour 2 groupes d'étudiants de l'ETSUP inscrits pour l'obtention d'un DEIS (Diplôme d'Etude en Ingénierie Sociale), d'une activité de recherche dont le but était d'étudier comment la formation des étudiants infirmiers pouvait les conduire à être davantage opérationnels dès la sortie de l'IFSI, notamment pour exercer auprès des personnes âgées et en Santé Mentale.

- **Le partenariat avec les tutelles**

- *Le Conseil Régional d'Ile de France* : dans le cadre des enjeux et orientations du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2016 – 2022 :

- Communication sur la connaissance des métiers
 - Intégration des nouveaux supports de communication avec les partenaires « orientation -emploi-formation » et les financeurs : DOKELIO - KAIROS
 - Inscription dans une démarche d'amélioration de la gestion de l'institut de formation
 - Développement de la qualité de la formation : agrément DATADOK
 - Participation aux réunions d'Informations qui nous permettent d'accompagner les étudiants et les élèves en leur proposant d'améliorer leurs conditions de vie notamment sur le plan financier afin d'optimiser leur réussite et leur projet professionnel.
 - Participation aux groupes de travail initiés dans le cadre de l'universitarisation de la formation des infirmiers : thème « vie éducative et étudiante »
- *L'Agence Régionale de Santé (ARS)* :
 - Participation aux groupes de travail initiés dans le cadre de l'universitarisation
 - Participation aux jurys de Validation des Acquis de l'Expérience (AS et AP)
 - Engagement dans les différents projets simulation en mutualisation avec d'autres IFSI et en partenariat avec l'université dans le cadre de l'interprofessionnalité.

- **Les établissements partenaires de stage**

- **Les associations** : CEFIEC – GERACFAS

- **Le Centre d'Etude pour les Soins d'urgence (CESU)**

- **Partenariats dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID 19**

LE PROJET DE FORMATION

Le projet de formation est élaboré par l'ensemble de l'équipe pédagogique participant à la formation des étudiants infirmiers, des élèves aides-soignants et des élèves auxiliaires de puériculture. Ce projet de formation est commun à tous, il s'en différencie par le projet pédagogique de chaque section. Il est évalué et réactualisé régulièrement en fonction des facteurs d'évolution professionnelle, des besoins des populations et de notre société.

L'objectif est d'adapter le processus de formation aux nouveaux enjeux médico-sociaux.

Le projet de formation s'appuie sur les valeurs pédagogiques partagées par l'ensemble de l'équipe et les facteurs d'évolution de la formation des professionnels de santé dans un environnement contextualisé.

TEXTES REGLEMENTAIRES

➤ LA FORMATION

- Accès à la formation et organisation des études
 - Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et ses annexes modifié par les arrêtés du 26 septembre 2014 et du 18 mai 2017
- Grade de licence
 - Décret n°2010-1123 du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence modifié par le décret du 14 janvier 2016.
- Frais de transport et indemnités de stage
 - Arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
 - Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009

➤ FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION

- Compétences respectives de l'Etat et de la Région
- Article I. 4383-1 à L. 4383-6 du Code de la santé publique
- Article R. 4383 à R. 4393-5 du Code de la santé publique
 - Fonctionnement des instituts de formation
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et les annexes. *(modifié par l'arrêté du 17 avril 2018)*
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier..., aide-soignant, auxiliaire de puériculture..., et aux agréments des directeurs et les annexes *(modifié par l'arrêté du 26 juillet 2013)*

LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DANS LE CHAMP DE LA FORMATION INITIALE

Dans un contexte politique, économique et social évolutif, les Instituts de Formation en Soins Infirmiers doivent préparer les futurs professionnels de santé à s'adapter aux nouveaux enjeux : montée en charge croissante des besoins sociaux et de santé principalement liée aux évolutions démographiques (vieillesse de la population, augmentation de l'espérance de vie...), aux évolutions sociétales (progression de la demande sociale, transformations des modes de vie familiaux, recherche du maintien à domicile), et à l'augmentation des pathologies chroniques.

Ces changements nécessitent donc une adaptation des professionnels de santé pour répondre aux nouveaux besoins dans les différents champs de la santé.

Les mutations dans le champ de la santé font aussi apparaître de nouveaux contextes de travail, de nouvelles pratiques professionnelles marquées entre autres, par un regroupement des structures de soins et une mutualisation des moyens dans le champ médico-social et un nécessaire développement des pratiques professionnelles en interprofessionnalité tant en intrahospitalier qu'en extrahospitalier.

L'universitarisation de la profession infirmière, l'accès à des masters en soins infirmiers, la formation des infirmiers en pratiques avancées (IPA) permettent d'élargir les champs de compétences et donc d'accroître les responsabilités professionnelles. Ces pratiques avancées infirmières permettent des prises en charge spécifiques de plus en plus individualisées que ce soit dans le champ de la prévention, de l'éducation en santé, de la santé publique ou de la santé mentale tant dans les établissements médico-sociaux mais également hors du circuit hospitalier. Ces nouvelles pratiques maintiennent la dynamique évolutive de la profession et la projettent vers de nouvelles perspectives qui ne peuvent que la valoriser.

Dans ce nouveau contexte, la profession infirmière nécessite d'être valorisée en terme de prospective, ce qui passe par une attractivité et une lisibilité plus forte de l'offre de formation. Dans ce cadre, la formation initiale s'inscrit depuis plusieurs années dans différents projets locaux, européens et internationaux et notamment en ce qui concerne notre institut de formation dans le projet européen ERASMUS ⁴ et dans le développement des projets en santé publique, en santé communautaire et en promotion de la santé par exemple : le projet des Volontaires de La Santé initié depuis plus de 10 ans avec la ville de Clichy,

⁴ Annexe II charte ERASMUS

l'accompagnement des étudiants à conduire des projet en autonomie pour réaliser des stages dans le cadre de l'humanitaire et dans les pays du quart monde.

Cette orientation en Santé Publique nous permet aujourd'hui de relever le défi concernant la mise en œuvre du service sanitaire⁵ en progressant activement dans la recherche des partenariats dans le cadre de l'interprofessionnalité.

LA CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

LES VALEURS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉQUIPE

Le dispositif de formation est élaboré à partir d'une conception commune de l'Homme, des soins infirmiers et de la formation. Les courants philosophiques humanistes ont été notre référence pour exprimer ces concepts.

L'être humain est unique, il possède une culture, des valeurs et des croyances. C'est un être social doué d'un potentiel d'entendement, en recherche d'équilibre et en interactions avec son environnement.

L'évolution sociétale actuelle introduit dans la formation des profils d'étudiants et d'élèves très impliqués dans les réseaux sociaux, « ultra connectés » et donc habitués à se forger leurs propres opinions ce qui les amène à être, en un certain sens, des autodidactes mais parfois bloqués sur des certitudes et des « aprioris » et surtout dans l'attente d'une réponse immédiate. Ils sont soucieux de l'équité, peu opposés aux changements et intéressés par les nouvelles expériences. Ils privilégient les relations horizontales et personnalisées, la collaboration et ont donc un sens très relatif de la hiérarchie.

Cette nouvelle génération d'étudiants vit avec l'instantanéité, l'éphémère, le virtuel et privilégie le divertissement.

Il est donc important d'instaurer dans notre dispositif de formation une communication par l'image, un enseignement utilisant des éléments ludiques et un accompagnement faisant preuve de transparence et d'authenticité.

Partant de ces préalables, nous proposons de fonder le dispositif de formation sur six valeurs essentielles à partager et à faire vivre par l'ensemble des acteurs de la formation :

- Respect
- Bienveillance
- Engagement
- Probité
- Intégrité
- Responsabilité

⁵ Décret du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

Ces valeurs associées à notre conception du « Soin » et de « la formation » nous permettent de définir le profil des professionnels de santé que nous souhaitons former pour demain.

LA CONCEPTION DU SOIN

Le Soin est une réponse adaptée et personnalisée à un besoin de santé d'un individu et/ou d'un groupe.

La conception du soin s'inspire de modèles conceptuels tels que celui de Virginia Henderson privilégié dans l'apprentissage du raisonnement et jugement clinique infirmier. Cependant, nous invitons les étudiants à enrichir leur posture professionnelle à travers d'autres théories de soins notamment celle de Hildegarde PIEPLAU pour l'approche psychiatrique du soin.

Cela suppose donc de d'acquérir un certain nombre de connaissances, de maîtriser un ensemble **de savoirs** afin de développer des **compétences professionnelles** pour assurer des soins de qualité.

LA CONCEPTION DE LA FORMATION

*« Fondamentalement, [...] la société a besoin de s'assurer **que le niveau des études est tel qu'il garantit la qualité** et donc la protection du public par la préparation d'infirmières **compétentes** dans leur pratique et soucieuses de **proposer un service de qualité**. » (OMS, 2001)*

La notion de formation, renvoie à l'ensemble des connaissances générales, techniques et pratiques liées à l'exercice d'un métier, mais aussi aux comportements, attitudes et dispositions qui permettent l'intégration dans une profession et, plus généralement, dans l'ensemble des activités sociales. La formation est alors un élément décisif des processus de socialisation. (G. FERREOL, sociologue). G. Ferréol souligne ainsi l'importance de la formation dans la reconnaissance d'une profession.

La formation initiale doit s'adapter et développer de nouvelles stratégies d'apprentissage, former aux nouvelles exigences en matière d'organisation et de répartition des soins tout en tenant compte du contexte actuel des infirmières.

La pédagogie développée à l'I.F.S.I. permet à l'apprenant qui s'est engagé dans cette formation de devenir professionnel(le) de santé.

La finalité de la formation est de former des professionnels aptes à répondre aux besoins de santé d'un individu et/ou d'un groupe en respectant son autonomie et en s'adaptant à l'évolution de la société. Cette démarche s'inscrit dans une approche holistique de l'Homme.

La formation développée au sein de l'institut s'inscrit dans une dynamique qui rend **l'apprenant acteur de sa formation**. Cette dynamique est portée par le socioconstructivisme stipulant que la connaissance n'est pas le résultat d'une réception passive. L'apprenant construit ses connaissances par une activité réflexive sur ce qu'il sait déjà, sur ce qu'il va « faire » adaptant ses propres connaissances aux exigences de la situation.

La dimension « socio » c'est-à-dire les interactions sociales constituent une composante essentielle du processus de construction des connaissances. Les interactions sociales provoquent les conflits sociocognitifs permettant la construction et/ou la consolidation des nouveaux savoirs.

Elle repose sur des échanges réciproques de savoirs et d'expériences entre l'apprenant, les formateurs et les professionnels de terrain, principe de la formation en alternance.

L'alternance est un dispositif qui articule deux lieux de formation : **le milieu professionnel et l'institut de formation**.

Cela permet à l'apprenant d'acquérir des connaissances, des habiletés gestuelles et des comportements professionnels.

Notre conception du rapport théorie/pratique se situe au-delà d'une pratique qui ne serait que l'application de la théorie.

Avec ce modèle pédagogique, le rapport entre les activités de formation et la pratique du métier n'est pas de l'ordre de l'application mais du transfert, d'une pratique à une autre. La formation en alternance devrait permettre de préparer les futurs professionnels à ce transfert, cette faculté à transposer.

La responsabilité de la formation relève donc conjointement de trois acteurs : l'apprenant, le professionnel de terrain et le formateur.

LA CONCEPTION DU PROFESSIONNEL DE SANTE

En harmonie avec nos conceptions et la finalité énoncées, le but de la formation initiale est de former des professionnel(le)s de santé compétents capables de :

- dispenser des soins infirmiers dans leur dimension préventive, curative, palliative, éducative, de réadaptation et de réhabilitation conformément à la législation professionnelle et quelque soit le secteur d'activité.
- respecter les aspects socioculturels et psychologiques en sachant les prendre en considération.
- travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires.
- participer à la formation de leurs pairs
- participer à l'évolution de leur métier et du système de santé en développant sa curiosité professionnelle en s'inscrivant dans un processus de formation tout au long de la vie.

Dix compétences caractérisent le professionnel en soins infirmiers :

5 compétences spécifiques « cœur métier »

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmier
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

5 compétences transverses et transférables

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

L'infirmier compétent sera un professionnel capable d'analyser toutes situations de santé dans le cadre d'un contexte spécifique seul ou au sein d'une équipe pluri disciplinaire afin de donner une réponse adaptée aux besoins des personnes dans le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle infirmière.

L'ALTERNANCE : UN ÉLÉMENT DE LA CONSTRUCTION DES COMPÉTENCES⁶

La théorie sans la pratique est impuissante mais la pratique sans la théorie est aveugle.
BERSGON Henri, Philosophie.

Le terme d'alternance est un concept polymorphe recouvrant des pratiques multiples et relevant du domaine de la formation professionnelle initiale mais aussi de dispositifs d'insertion et de l'apprentissage professionnel.

APPROCHE GÉNÉRALE DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

Selon les auteurs, la notion de formation en alternance peut être définie comme « *un dispositif de planification de la formation basé sur un principe d'interaction entre des*

⁶ Annexe III : planification de l'alternance à l'IFSI de l'IHFB

situations de formation et des situations de production. », ⁷ Autrement dit, l'alternance consiste en une articulation théorie-pratique.

Philippe PERRENOUD, sociologue, indique que : « *l'alternance désigne le va-et-vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation, d'une part un " institut de formation initiale ", d'autre part un ou plusieurs " lieux de stages "* ».

La thèse entend donc que l'alternance n'est pas ce qui forme en tant que tel, mais qu'elle est donc la condition nécessaire d'une articulation entre théorie et pratique s'articulant en permanence

Elle passe par une **culture commune des formateurs**, une vision partagée et argumentée de l'articulation théorie pratique en ce qu'elle favorise la compréhension du sens donné au soin et donc le développement des compétences.

Aujourd'hui, les nouvelles réformes dans le champ de l'ingénierie de formation des professions de santé, confirment la place essentielle de la formation en alternance dans le processus de construction des compétences.

Ainsi, l'équipe pédagogique de l'institut hospitalier franco-britannique appuie son projet de formation sur une alternance intégrative ou de production (J. HOUSSAYE).

« Les situations de production et les situations de formation sont organisées au sein d'une programmation précise. Les liens sont systématisés. Les expériences faites en situation de production sont examinées en situation de formation et inversement. Le lien est structurel. »

L'alternance intégrative est, nous semble-t-il, la mieux adaptée afin d'aider le futur professionnel à construire et développer les dix compétences professionnelles.

En effet, il existe une interaction permanente entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques aussi bien en milieu professionnel que dans le centre de formation et ces savoirs s'alimentent mutuellement. **Cela nécessite de penser l'alternance comme processus d'acquisition et de développement des compétences professionnelles.**

Le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et enfin le référentiel de formation proposent de préparer l'acquisition et la maîtrise de nouvelles compétences.

Nous admettons que l'articulation théorie-pratique est indispensable et indissociable pour la construction de ces compétences. Mais cette articulation, reprise et démontrée par Philippe PERRENOUD, sera pertinente et efficiente si elle admet l'intégration de la notion de réflexivité. ***Cette notion, qu'il nomme pratique réflexive, n'a de sens que si elle est réfléchie comme processus de construction des compétences professionnelles.***

Ainsi, le formateur, dès la 1^{ère} année de formation accompagne l'étudiant en soins infirmiers à adopter une posture réflexive.

⁷ RAYNAL.F, RIEUNIER A., *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés* pp 266-267

L'analyse des pratiques est un des axes forts du projet pédagogique de l'institut de formation. Ce projet est réfléchi depuis 2013, formalisé depuis 2014 pour chacune des sections de l'Institut et chaque promotion.⁸

A cela s'est rajoutée en 2015 une réflexion commune liée à l'évolution de l'arrêté du 31/07/2009 (arrêté du 26 septembre 2014) sur l'évaluation des compétences en stage et la place de l'étudiant comme acteur à part entière dans son apprentissage clinique.

LA CONCEPTION DE LA FORMATION : UNE APPROCHE PAR LES COMPETENCES

Si nous revenons à la conception de la compétence telle que l'a définie Le BOTERF, les moments en formation contribuent à la **production de " ressources "** (connaissances, savoir-faire, etc.) qui seront utiles pour la construction de compétences.

Les moments de formation permettent d'entraîner à la **prise de recul, à la distanciation**. Ils constituent une opportunité **pour apprendre** à réfléchir sur les **pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail**.

En ce sens, l'équipe pédagogique définit la compétence comme « *une mobilisation d'une combinatoire des différents savoirs (savoirs, savoirs-faire, savoir-être) et de différentes ressources (personnelles, extérieures) dans une situation singulière⁹ contextualisée* »

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requise pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier. Il est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences de base requises. Pour cela, la formation est structurée autour de l'étude de situations d'intégration donnant aux étudiants l'occasion de travailler sur 3 niveaux d'apprentissage :

« **Comprendre** » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension d'une situation

« **Agir** » : l'étudiant mobilise ses savoirs, agit et évalue ses actions

« **Transférer** »¹⁰ : l'étudiant est capable de transférer ses acquis dans de nouvelles situations

⁸ La posture réflexive consiste pour un professionnel à savoir prendre du recul par rapport à ses pratiques, à ses représentations, à ses façons d'agir et d'apprendre.

Il peut les mettre en mot et en faire une analyse critique, les modéliser ce qui le rend à la fois "acteur" et "auteur"

La posture réflexive permet de créer son propre savoir professionnel par conceptualisation à partir de l'expérience et de la pratique. Cette posture réflexive permet de réinvestir ses expériences et ses pratiques dans des situations professionnelles diverses (professionnalisation)

⁹ Une situation singulière est définie comme une situation nouvelle, complexe ou non. Elle est unique et ponctuelle.

¹⁰ Le transfert consiste pour un sujet à recontextualiser un apprentissage effectué dans un contexte particulier. Il s'agit donc de réaliser un nouvel apprentissage. Il ne s'agit pas de transférer des apprentissages mais de faire l'apprentissage de transfert ou d'apprendre à rendre transférable ou transposable.

Parmi les moyens qui peuvent favoriser la capacité à transférer :

- *Le passage par des situations variées d'apprentissage (variété de contextes et de modalités de formation)*
- *Le compagnonnage (tutorat)*
- *La mise en situation de formation*
- ***Le travail sur les connaissances conditionnelles indiquant dans quelles circonstances et à quel moment il est pertinent d'utiliser ce qui a été acquis (exercices individuels et collectifs de recherche d'explicitation des connaissances d'utilisation d'un apprentissage)***
- *L'introduction dès le début d'un processus d'apprentissage de la préoccupation de transférabilité*
- *La mise en œuvre d'une fonction de médiation cognitive (entretiens d'explicitation, conduite de réunions de formalisation des pratiques)*

De ce point de vue, l'alternance intégrative rentre dans une logique de compétences. Pour être le plus efficace dans cette représentation, il conviendra de déterminer comment les formateurs et les professionnels de terrain amènent les apprenants à acquérir et ensuite à développer des compétences,

LA CONCEPTION DU FORMATEUR EN SOINS INFIRMIERS

La mise en place du référentiel de formation selon une approche compétence induit un positionnement spécifique et de nouvelles compétences pour le formateur. Pour cela, l'équipe pédagogique a redéfini une partie de ses missions.

Le cadre de santé formateur est issu de la filière infirmière. C'est un professionnel de la pédagogie.

- ***Dans le domaine de l'organisation de la coordination***, il est défini un formateur coordonnateur de compétence.

Ses missions sont de :

- Veiller à la cohérence de la programmation en lien avec la coordinatrice pédagogique de la formation infirmière
- Assurer le suivi de la réalisation des unités d'enseignement en lien avec la compétence visée
- Travailler en collaboration avec les référents d'unités d'enseignement et les référents de promotion
- Avoir une vision d'ensemble de la compétence et faire le lien avec les autres compétences

La faculté à transposer est une des composantes du savoir combinatoire qui va créer de nouvelles combinaisons pertinentes. Le savoir transposer suppose : la réflexivité, la reconnaissance d'une identité de structure entre des problèmes ou des situations, un large répertoire de solutions et des situations variées, une volonté et une capacité à caractériser les situations pour en faire des opportunités de transférabilité.

- **Dans le domaine de l'ingénierie pédagogique**, il est défini un ou des formateur référents des unités d'enseignement. Ses missions sont de :
 - Elaborer le dispositif de formation de l'unité d'enseignement :
 - Ecrire les intentions pédagogiques de l'unité d'enseignement
 - Inscrire l'unité d'enseignement dans la compétence visée
 - Planifier les interventions en lien avec les autres référents d'U.E, les référents de promotion et les intervenants extérieurs
 - Concevoir les évaluations des unités d'enseignement en prenant en compte les critères d'évaluation définis
 - Concevoir les modalités d'évaluation du dispositif de formation.
 - Assurer l'articulation et la cohérence du dispositif de formation
 - Assurer le suivi de la totalité de l'U.E. sur les 3 ans de formation
- **Dans le domaine de la pédagogie**,
 - Accompagner l'étudiant en soins infirmiers dans son parcours de professionnalisation.

Pour cela, il met en place des méthodes et des moyens adaptées (analyse et formalisation de situations professionnelles, exploitation de situations vécues en stage, accompagnement dans l'auto-évaluation,...), organise un suivi individuel de l'étudiant tant sur le plan théorique que clinique.

Le suivi pédagogique de l'étudiant

C'est un accompagnement de l'étudiant tout au long de son parcours de formation. Chaque étudiant a un référent de suivi pédagogique. Celui-ci a pour objectif d'accompagner l'étudiant dans l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de la profession. Les cadres de santé formateur, référents de l'année, suivent chacun un groupe d'étudiants déterminé dès la première année de formation et ce pour 3 ans.

Le changement de référent pédagogique peut être possible soit à la demande de l'étudiant, soit à la demande du cadre formateur. Pour cela, une demande motivée doit être adressée et validée par le directeur de l'institut.

Le suivi pédagogique est réalisé de 2 manières, de façon individuelle ou collective. Des temps individuels non programmés peuvent être initiés à la demande :

- de l'étudiant
- du référent de suivi pédagogique
- du référent de stage et du tuteur de stage
- du directeur et directeur adjoint.

LA CONCEPTION DE L'ÉTUDIANT/APPRENANT

Au terme de la formation, l'apprenant(e) ou l'étudiant :

- Est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif c'est-à-dire capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener seul ou en équipe pluri professionnelle des interventions

Au cours de la formation, l'apprenant(e) ou l'étudiant :

- Développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- Etablit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel
- Apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- Apprend à s'autoévaluer afin de développer une critique constructive autour de ses pratiques professionnelles et de devenir un praticien soucieux d'optimiser sans cesse la qualité de ses prestations de soins.
- Développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT

Fidèle à notre conception de l'encadrement et en cohésion avec la philosophie du nouveau référentiel de formation, l'équipe pédagogique est engagée dans un partenariat avec les structures d'accueil des étudiants :

- Création d'un pôle stage avec un cadre de santé coordinateur des stages assisté d'une secrétaire dédiée à ce pôle.
- Accompagnement des équipes soignantes à l'évaluation des compétences en tenant compte des besoins des différents acteurs de l'encadrement : information et formation aux nouvelles modalités d'apprentissage, utilisation du portfolio, formation à la mission du tutorat
- Co-construction de méthodes et d'outils pour l'accompagnement des étudiants en stage : livret d'accueil, recherche de situations de soins prévalentes dans les services, charte d'encadrement...
- Depuis plusieurs années, deux membres de l'équipe des cadres formateurs participent au sein d'un établissement hospitalier à :
 - l'animation de groupes d'analyse des pratiques constitués d'étudiants issues de différents instituts de formation,

- la formation des professionnels de terrain à l'animation des analyses de pratiques

MISSIONS DU COORDONNATEUR DES STAGES

- Il a une activité importante de prospection et d'actualisation en termes de lieux de stages qualifiants.
- Il est l'interlocuteur privilégié de l'établissement, du pôle et/ou du service d'accueil. Il maintient des relations régulières avec ceux-ci, actualise les interlocuteurs.
- Il est garant du partenariat engagé dans le respect du projet de formation.
- Il est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure.
- Il est garant du nombre de places à attribuer pour l'ensemble des étudiants et élèves.
- Il construit l'ossature du dispositif d'alternance qui est ensuite validé avec les coordonnateurs pédagogiques des différentes sections de formation et la direction.
- Il collabore avec le formateur référent de la promotion pour élaborer les parcours de stage des étudiants.
- Il est référent de stage et réalise des évaluations formatives au cours des visites des étudiants sur les lieux de stage.

MISSIONS DU FORMATEUR RÉFÉRENT DE STAGE

Au regard du référentiel de formation infirmier et du nécessaire renforcement du partenariat avec les équipes professionnelles des lieux de stage, le formateur référent de stage sera le coordinateur, le relais entre le lieu de stage et l'IFSI.

Le choix de l'équipe pédagogique s'oriente vers la désignation d'un formateur référent de stage titulaire et d'un formateur référent de stage suppléant.

Ses missions :

- Il fait le lien entre l'IFSI et le tuteur de stage afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser
- Il a accès aux lieux de stage et peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage
- Il rend compte au référent pédagogique de l'étudiant de la rencontre réalisée auprès de celui-ci afin d'optimiser le parcours dans l'objectif d'acquisition des éléments de compétence

Au vu du contexte, le référent de stage se déplace au moins une fois par an pour l'ensemble des étudiants

MISSIONS DU TUTEUR DE STAGE

Le tuteur assure une mission pédagogique au cours du stage ce qui sous-entend, à notre sens :

- D'être volontaire et intéressé pour l'exercer
- D'être un professionnel expérimenté placé sous la responsabilité d'un cadre professionnel garant de la qualité de l'encadrement (maître de stage)
- De connaître parfaitement les référentiels d'activités, de compétences et de formation des nouveaux professionnels

Ses missions :

- Accompagner un ou plusieurs étudiants à développer des compétences professionnelles en collaboration avec les professionnels de proximité
 - Accueil de l'étudiant en début de stage
 - Entretiens réguliers afin d'évaluer la progression de l'apprenant et formalisation de celle-ci sur le portfolio en cours et en fin de stage
 - Echanges autour de situations et/ou de questionnements professionnels à l'initiative de l'un ou de l'autre des acteurs concernés afin de favoriser une posture réflexive de l'étudiant
 - Mise à disposition des ressources matérielles et documentaires du service
 - Mise en relation avec les personnes ressources afin de favoriser la perception du processus de soin dans sa globalité
- Favoriser l'alternance intégrative en collaboration avec les formateurs de l'institut de formation :
 - Rencontres régulières avec le formateur référent du stage dans l'objectif de faire le point sur l'évaluation de la progression de l'étudiant
 - Répondre aux difficultés de l'étudiant et gérer d'éventuels conflits

Ce dispositif d'encadrement s'installe progressivement dans les différentes structures d'accueil, ce qui ne permet pas encore actuellement de mettre en place de façon optimale des indicateurs d'évaluation du projet. Cependant, le dispositif d'évaluation est en cours d'élaboration à travers différents groupes de travail auxquels notre équipe pédagogique participe activement.

ORGANISATION DU DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE INFIRMIER

Le dispositif pédagogique, au regard du référentiel de compétences vise au développement progressif des 10 compétences. En cela, il se structure autour des Unités d'Intégration (UI), éléments incontournables de l'acquisition des compétences.

Ces UI sont élaborées autour de situations emblématiques et exploitées au moyen de méthodes pédagogiques différenciées. Elles mobilisent les savoirs associés des unités d'enseignement qui participent à leur développement.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

☞ Au niveau des compétences

Chaque formateur est coordinateur d'une compétence et de l'unité d'intégration afférente. Il est référent d'une ou plusieurs unités d'enseignement rattachées à chaque compétence.

☞ Au niveau du suivi pédagogique

Chaque formateur est référent de suivi pédagogique de 25 à 30 étudiants par promotion sur les 3 ans de formation.

☞ Au niveau de la responsabilité d'année

Afin de maintenir une cohésion dans le groupe d'étudiants sur les 3 ans et de maintenir une cohésion dans le parcours professionnalisant de l'étudiant, l'équipe pédagogique est répartie par année de formation.

☞ Au niveau de la responsabilité des stages

Une coordinatrice des stages travaille en étroite collaboration avec un cadre de santé formateur de chaque année de formation. Les parcours de stage sont réalisés à partir des suivis pédagogiques faits par les cadres formateurs et des comptes rendus des référents de stage.

Les cadres formateurs sont référents de terrains de stage quelque soit la typologie des stages.

LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT¹¹

Sous la responsabilité des formateurs, elles peuvent être soit contributives des sciences infirmières soit constitutives des sciences infirmières,

- **Dans les champs disciplinaires 1 et 2**

- Sciences humaines, sociales et droit
- Sciences biologiques et médicales

Les apports sont assurés par notre université de rattachement l'UPMC en ce qui concerne les CM. Les TD sont assurés par des intervenants extérieurs et les formateurs référents de l'UE.

- **Dans les champs disciplinaires 3, 4 et 5**

- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- Sciences et techniques infirmières, interventions
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière

¹¹ ANNEXE IV : Références des formateurs au niveau des compétences et des Unités d'Enseignement

Les interventions sont assurées par les formateurs permanents de l'IFSI et/ou des intervenants extérieurs de la filière paramédicale.

Dans le champ des sciences et techniques infirmières, le choix pédagogique en 1^{ère} année, privilégie un apprentissage progressif du raisonnement et de la démarche clinique infirmière. Des méthodes pédagogiques actives sont mises en place : travail sur les représentations des étudiants par rapport aux différentes notions de la démarche clinique dans un contexte de soin est mis en œuvre ; simulation à partir de scénarii avec patients standardisés, exploitation de recueils de données... Les groupes restreints sont privilégiés.

Dans le champ des sciences et techniques infirmières interventions, plus précisément l'unité d'enseignement 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical : il est convenu que le mode d'évaluation reste le même sur la 1^{ère} et 2^{ème} année ; seules les grilles d'évaluation évoluent en privilégiant la mobilisation des acquis antérieur, la progression de la dextérité et le sens donné au soin.

- **Dans le champ disciplinaire 6**

- ***Méthode de travail***

L'ingénierie pédagogique est assurée par la documentaliste de l'IFSI et deux cadres formateurs. En début de formation, chaque étudiant reçoit un document intitulé « Ma trajectoire – poursuite d'une aventure » qui permet à chacun de réfléchir aux valeurs qui les animent et les caractérisent, à se positionner selon des items ayant trait à la personnalité et à ce que chacun perçoit en tant que personne. Et enfin de se mettre en posture d'apprenant en s'appuyant sur les travaux de la trajectoire socio-professionnelle selon le modèle d'Alex Laine¹². Chaque apprenant essaiera de connaître son profil de perception sensorielle à l'aide du test VAK (visuel-auditif ou kinesthésique).

Les résultats du test sont présentés au 1^{er} suivi pédagogique de l'étudiant.

- ***Anglais***

Initiée en juin 2016 avec la collaboration de 4 étudiants cadres, la mise en œuvre du projet ELEARNING pour l'enseignement de l'anglais en 1^{ère} année de formation a été effective en septembre 2017

Deux formateurs référents accompagnent les étudiants pour cette U.E.

Par ailleurs, les formateurs de l'équipe ont la possibilité de se connecter afin de s'initier et/ou d'améliorer leur niveau d'anglais

Les enseignements en anglais sont assurés, à partir du semestre 2 par trois professeurs d'anglais. Les enseignements se font en ¼ de promotion par groupe de niveau pour un meilleur suivi des étudiants dans leurs apprentissages.

¹² Docteur en sciences de l'éducation. Ancien Chargé de formation et de recherche au ministère de la jeunesse et des sports en 1998.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN STAGE

Arrêté du 26 septembre 2014

Elle se réalise à l'aide du port folio présenté et rempli par l'étudiant tout au long de son parcours de formation. Il permet de mesurer la progression de l'étudiant dans l'acquisition des éléments des compétences, des actes et activités ou techniques de soins.

Chaque étudiant peut progresser à son rythme, à condition de répondre aux exigences portées dans l'arrêté de formation :

- La progression de l'étudiant en stage est appréciée à partir du port folio. L'étudiant analyse en cours de stage des situations et activités, il en inscrit les éléments sur le port folio. Il réalise des activités en lien avec le stage effectué.

Chaque formateur référent du suivi pédagogique réalise avec l'étudiant un bilan des acquisitions à partir des indications portées sur le port folio et de l'évaluation du tuteur pour proposer à la commission d'attribution des crédits de formation, la validation du stage. Il conseille et le guide pour la suite de son parcours.

ATTRIBUTION DES ECTS DE STAGE

Pour chaque étudiant, les membres de la commission d'attribution des crédits valident ou non les stages et attribuent les ECTS selon les critères suivants :

- la présence de l'étudiant ne doit pas être inférieure à 80 % du temps prévu par les textes, sans que les absences ne dépassent 10 % de la durée totale des stages sur l'ensemble des parcours de formation clinique.
- L'étudiant aura mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.

ATTRIBUTION DES ECTS DE FORMATION

Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits. Elle se réunit chaque fin de semestre, excepté le dernier. Lors du dernier semestre c'est-à-dire le semestre 6, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

Le formateur référent du suivi pédagogique présente les résultats des étudiants à la CAC afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Une commission d'attribution des crédits suite au rattrapage du semestre 5 se réunit au mois de juillet de chaque année afin de décider des étudiants présentés au DEI.

LES MODALITES D'AMENAGEMENT DES FORMATIONS EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 19

LES ORIENTATIONS 2020/2021....

L'évolution constante du contexte de la santé amène l'ensemble des acteurs de la formation des futurs professionnels du soin à s'adapter. Le contexte économique, les évolutions des techniques et des métiers influencent et impactent les organisations et les dispositifs de formation.

➤ ***L'année 2018/2019 a permis la continuité et le développement des projets initiés en 2016/2017 :***

-Dans l'apprentissage et l'approche clinique des étudiants infirmiers. En effet, les textes régissant la formation se modifient en mettant encore plus l'accent sur l'analyse des situations non pas comme critère de validation du stage mais comme élément participant à la validation des compétences en stage sans oublier l'interprofessionnalité.

-Dans l'innovation pédagogique : pratique de la simulation en santé comme méthode pédagogique innovante basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Elle est exprimée sous de multiples formes et est utilisée tant sur le plan formatif que normatif. La simulation en santé vise à optimiser le partenariat entre les professionnels des services de soins et les formateurs. Elle est considérée entre autres, comme une méthode complémentaire à l'alternance traditionnelle stages/IFSI, ceci dans un environnement complexe d'offres de stage. Cet axe est particulièrement développé depuis deux au sein de l'institut avec une montée progressive en puissance pour offrir de belles perspectives dans la construction du sens donné au soin par l'étudiant.

- **Deux projets « simulation en santé » réalisés au sein de notre institut :**

- Le projet « simulation en santé » initié par l'ARS en 2014 pour lequel notre Groupement universitaire constitué des 11 IFSI partenaires et de l'université Pierre et Marie Curie, s'est engagé en proposant : « *Annonce des dommages associés aux soins : un travail en interdisciplinarité incontournable* » projet retenu et mis en œuvre dès 2016 avec des formations de formateurs au briefing/débriefing et aménagement du dispositif pédagogique en lien avec la compétence 7 et 8 sur les semestres 4 et 6.

- Une orientation réaffirmée pour la « simulation en santé » dans l'institution suite au bilan positif en termes d'acquis et de développement de posture professionnelle pour les étudiants qui adhèrent souhaitent encore davantage utiliser cette pratique. Pour rappel, deux

cadres formateurs ont obtenu un diplôme universitaire qui leur a permis de mettre en place le pilotage du projet. Dès juin 2016, un groupe de travail s'est réuni pour élaborer des scénarii et des partenariats sont engagés afin de mutualiser des scénarii. La satisfaction tant des formateurs que des étudiants autour des bénéficiaires de cette méthode permet de fixer les nouveaux objectifs.

➤ **Perspectives 2019/2020 :**

- **Poursuite de la mise en œuvre de la simulation en santé**
- **Développement logistique :** équipement progressif de trois salles de l'établissement destinées à la création d'un « pôle simulation ». Une salle reproduit l'environnement d'une chambre double hospitalière, une salle adjacente a pour vocation d'être la régie où les formateurs dirigeront le scénario. La troisième salle permet de réaliser le débriefing avec les étudiants. Les premières simulations utilisent le patient « standardisé ». L'acquisition d'un mannequin dit de « moyenne fidélité » depuis juin 2017 permet de développer progressivement au cours de la formation, des scénarii permettant de former au plus près de la réalité des situations et de leur plus ou moins grande complexité.
- **Développement dans les unités d'intégration** pour les étudiants infirmiers. Le choix pédagogique est de débiter la simulation en santé auprès des étudiants infirmiers de 1^{ère} année dès le 1^{er} semestre pour contribuer à l'acquisition d'éléments constitutifs des compétences 1 et 6. Les scénarii prennent appui sur le raisonnement et démarche clinique infirmière et plus spécifiquement le recueil de données.

Une autre séquence pédagogique est prévue au cours du semestre 2 dans l'acquisition d'éléments des compétences 1, 2,6 et 9.

- **Poursuite de l'utilisation du concept de la « chambre des erreurs »** mise en place dans le cadre de l'enseignement de l'UE 4.5 « Soins infirmiers et gestion des risques » du semestre 4
- **Poursuite au même semestre 4 de la simulation centrée sur l'utilisation des Indicateurs qualité** dans le cadre de l'unité d'enseignement 4.8 « Analyse de la qualité ».
- **Développement de la simulation dans le cadre de l'interprofessionnalité et de la collaboration : séquences communes avec les formations AS et AP.**

- **Poursuite de notre engagement dans une démarche qualité :**

Initié depuis 2015 après participation à un groupe de travail des organismes de formation FEHAP (ROF) sous l'égide de la Fondation Chaptal qui nous a permis un travail commun d'élaboration d'un manuel d'auto diagnostic à destination des structures de formations initiale et continue. Le processus d'auto évaluation a été conduit et a pris fin en juin 2018. Nous

poursuivrons en 2020 avec la 2ème étape concernant les axes d'amélioration et les actions prioritaires.

- **Formalisation d'une conception innovante de la pédagogie dans les formations en santé**
- Initiées depuis quelques années au sein du projet pédagogique de la formation des auxiliaires de puériculture, notamment en introduisant une réflexion sur la bienveillance en formation et la communication non violente, notions fondées sur l'impact des neurosciences dans l'apprentissage et l'épanouissement des apprenants en formation, de nouvelles méthodes pédagogiques telle que l'hypnose ont été introduite dans notre projet de formation. Trois cadres formateurs se sont formés personnellement à des approches de coaching afin de favoriser un renforcement positif auprès des apprenants en termes de confiance en soi et de la gestion du stress. Les effets bénéfiques de ces approches, constatés tant par les apprenants que par l'équipe pédagogique, nous incitent à poursuivre dans cette voie. Un projet d'institut innovant, fondé sur les concepts de bienveillance et de « caring » en formation est donc en cours d'élaboration et fera l'objet d'une réflexion approfondie lors des prochaines réunions pédagogiques afin d'aller plus loin, au sein de notre institut de formation, dans la conception de la personnalisation de l'accompagnement de l'étudiant ou de l'élève et formaliser dans les différents projets pédagogiques une « approche sur mesure en formation afin de susciter le désir d'apprendre »¹³

¹³ Livre blanc : Neurosciences et Formation – CSP « The Art of Training »

ANNEXES

ANNEXE 1

ÉQUIPE IFSI IHFB A LA RENTRÉE 2019

Directrice

Danielle BENALI

Formateurs référents de la 1^{ère} année de formation infirmière – 4 ETP

Corinne BARBIER
Véronique DENIZET
François DURIVAGE
Catherine ESTAQUE

Formateurs référents de la 2^{ème} année de formation infirmière – 3 ETP

Nathalie CALOM / Coordination Volontaires de la Santé
Ghislaine PADONOU
Thierry SANTINI

Formateurs référents de la 3^{ème} année de formation infirmière – 3,5 ETP

Catherine FAURANT/Coordination ERASMUS
Nadine KUCA
Nathalie DELARUE/Coordination pédagogique de la formation infirmière
Célia PARISOT – PAQUE

Formateurs référents de la section aide- soignante – 1,5 ETP

Isabelle AUBERTIN/Coordination pédagogique de la formation aide-soignante
Anne FROIDMONT

Formateurs référents de la section des auxiliaires de puériculture – 2 ETP

Valérie JUNGBLUT/Coordination de la formation auxiliaire de puériculture
Lucie DUCHATEAU

Formateur de la formation continue (CURSUS PARTIEL AS) – 0,80 ETP

Frédérique LE TENO

Formateur de la formation continue (CURSUS PARTIEL AP) – 1 ETP

Coordinatrice des stages – 1 ETP

Sybille MATARD

Documentaliste – 1 ETP

Fabienne ESCABASSE

Secrétariat - 3 ETP

Chrystel BOUILHAC
Yoane COSSOU
Nadine GESCHICKT



Commission
européenne

CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014-2020

La Commission européenne délivre la présente Charte à :

L'établissement s'engage à respecter et à observer les principes fondamentaux suivants :

- + Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.
- + Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).
- + N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

L'établissement s'engage en outre à :

- Lors de la participation à des actions de mobilité -

Avant la mobilité

- + Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties prenantes et ainsi permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause en ce qui concerne les cours qu'ils suivront.
- + Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des participants mobiles.
- + S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.
- + S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'étude ou de formation pour les étudiants et d'un contrat d'enseignement ou de formation pour le personnel, valide à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante pour trouver un logement.

Pendant la mobilité

- + Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.
- + Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.
- + Mettre en place des mécanismes appropriés de tutorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.
- + Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Après la mobilité

- + Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'étude ou de formation comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.
- + Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.
- + Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.
- + S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat d'enseignement ou de formation.
- Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale -
- + Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.
- + Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.
- + Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.
- A des fins de visibilité -
- + Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site Internet.
- + Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

Au nom de l'établissement, le reconnais que l'application de la charte sera contrôlée et que la violation de tout principe ou engagement précité peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

ANNEXE 4

COORDINATION DES COMPÉTENCES ET DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

| Compétences | n° de la compétence | Coordinateur(s) de la compétence | Unité d'Intégration | Référent(s) | Unité d'Enseignement | Référent(s) | observations |
|---|---------------------------------------|-------------------------------------|---|---|---|--|--------------|
| Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier | 1 | Nathalie CALOM Ghislaine PADONOU | 5.2 - EVALUATION D'UNE SITUATION CLINIQUE | Nathalie CALOM Ghislaine PADONOU | 2.3 S2 - Santé, maladie, handicap, accident de la vie | Françoise DURVAGE Nathalie CALOM | |
| | | | | | 3.1 S1 - Raisonnement et démarche clinique | Nathalie CALOM Ghislaine PADONOU | |
| | | | | | 3.1 S2 - Raisonnement et démarche clinique | Thierry SANTINI Ghislaine PADONOU François DURVAGE | |
| Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers | 2 | Ghislaine PADONOU | 5.3 - COMMUNICATION ET CONDUITE DE PROJET | Ghislaine PADONOU Frédérique LE TENO | 3.2 S2 - Projet de soins infirmiers | Ghislaine PADONOU Thierry SANTINI François DURVAGE | |
| | | | | | 3.2 S3 - Projet de soins infirmiers | Corinne BARBIER Ghislaine PADONOU | |
| Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens | 3 | Catherine FAURANT | 5.1 - ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LA RÉALISATION DE SES SOINS QUOTIDIENS | Thierry SANTINI Catherine FAURANT | 2.10 S1 - Infectiologie Hygiène | Véronique DENZET Catherine FAURANT | |
| | | | | | 4.1 S1 - Soins de confort et de bien être | Isabelle AUBERTIN Catherine FAURANT | |
| Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique | 4 | Corinne BARBIER Nathalie CALOM | 5.5 - MISE EN ŒUVRE DES THÉRAPEUTIQUES ET COORDINATION DES SOINS | Corinne BARBIER Catherine ESTAQUE | 2.1 S1 - Biologie fondamentale | Corinne BARBIER | |
| | | | | | 2.2 S1 - Cycles de la vie et grandes fonctions | Corinne BARBIER | |
| | | | | | 2.4 S1 - Processus traumatique | Thierry SANTINI | |
| | | | | | 2.5 S3 - Processus inflammatoires et infectieux | Ghislaine PADONOU | |
| | | | | | 2.6 S2 - Processus psychopathologiques | Françoise DURVAGE Célia PARSOT | |
| | | | | | 2.6 S5 - Processus psychopathologiques | Françoise DURVAGE Célia PARSOT | |
| | | | | | 2.7 S4 - Défaillances organiques et processus dégénératifs | Catherine FAURANT Ghislaine PADONOU | |
| | | | | | 2.8 S3 - Processus obstructifs | Véronique DENZET Nathalie CALOM | |
| | | | | | 2.9 S5 - Processus tumoraux | Catherine ESTAQUE Célia PARSOT | |
| | | | | | 2.11 S1 - Pharmacologie et thérapeutiques | Ghislaine PADONOU Mélina TEKNETZIAN | |
| | | | | | 2.11 S3 - Pharmacologie et thérapeutiques | Ghislaine PADONOU Mélina TEKNETZIAN | |
| | | | | | 2.11 S5 - Pharmacologie et thérapeutiques | Ghislaine PADONOU Mélina TEKNETZIAN | |
| | | | | | 4.3 S2 - Soins d'urgence | Isabelle AUBERTIN | |
| | | | | | 4.3 S4 - Soins d'urgence | Nathalie DELARUE Thierry SANTINI | |
| | | | | | 4.4 S2 - Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical | Corinne BARBIER Nathalie CALOM | |
| | | | | | 4.4 S4 - Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical | Corinne BARBIER Nathalie CALOM | |
| | | | | | 4.4 S5 - Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical | Corinne BARBIER Catherine CALOM | |
| 4.7 S5 - Soins palliatifs et de fin de vie | Catherine ESTAQUE Nathalie DELARUE | | | | | | |
| Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs | 5 | Nathalie CALOM | 5.4 - SOINS ÉDUCATIFS ET FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES STAGIAIRES | François DURVAGE Nathalie CALOM | 1.2 S2 - Santé publique et économie de la santé | Françoise DURVAGE Nathalie CALOM | |
| | | | | | 1.2 S3 - Santé publique et économie de la santé | Françoise DURVAGE Nathalie CALOM | |
| | | | | | 4.6 S3 - Soins éducatifs et préventifs | Françoise DURVAGE Nathalie CALOM | |
| | | | | | 4.6 S4 - Soins éducatifs et préventifs | Ghislaine PADONOU François DURVAGE | |
| Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins | 6 | Nathalie DELARUE | 5.3 - COMMUNICATION ET CONDUITE DE PROJET | Ghislaine PADONOU Frédérique LE TENO | 1.1 S1 - Psychologie, sociologie, anthropologie | Célia PARSOT | |
| | | | | | 1.1 S2 - Psychologie, sociologie, anthropologie | Célia PARSOT | |
| | | | | | 4.2 S2 - Soins relationnels | Françoise DURVAGE Célia PARSOT | |
| | | | | | 4.2 S3 - Soins relationnels | Nathalie DELARUE Célia PARSOT | |
| | | | | | 4.2 S5 - Soins relationnels | Nathalie DELARUE Catherine ESTAQUE | |
| Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle | 7 | Véronique DENZET | 5.6 - ANALYSE DE LA QUALITÉ ET TRAITEMENT DES DONNÉES SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES | EQUIPE | 4.5 S2 - Soins infirmiers et gestion des risques | Nathalie DELARUE Véronique DENZET | |
| | | | | | 4.5 S4 - Soins infirmiers et gestion des risques | Nathalie DELARUE Véronique DENZET | |
| | | | | | 1.3 S1 - Législation, éthique, déontologie | Catherine ESTAQUE | |
| | | | | | 1.3 S4 - Législation, éthique, déontologie | Catherine ESTAQUE | |
| Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques | 8 | Catherine ESTAQUE Célia PARSOT | 5.6 - ANALYSE DE LA QUALITÉ ET TRAITEMENT DES DONNÉES SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES | EQUIPE | 4.8 S6 - Qualité des soins et évaluation des pratiques | Véronique DENZET Nathalie DELARUE | |
| | | | | | 3.4 S4 - Initiation à la démarche de recherche | Catherine ESTAQUE Célia PARSOT | |
| | | | | | 3.4 S6 - Initiation à la démarche de recherche | Catherine ESTAQUE Célia PARSOT | |
| | | | | | 6.1 - Méthodes de travail et TIC | Fabienne ESCABASSE Célia PARSOT | |
| Organiser et coordonner des interventions soignantes | 9 | Corinne BARBIER | 5.5 - MISE EN ŒUVRE DES THÉRAPEUTIQUES ET COORDINATION DES SOINS | Corinne BARBIER Catherine ESTAQUE | 3.3 S3 - Rôle infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité | Corinne BARBIER Frédérique LE TENO | |
| | | | | | 3.3 S5 - Rôle infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité | Corinne BARBIER Nathalie DELARUE | |
| Informier et former des professionnels et des personnes en formation | 10 | Nathalie DELARUE | 5.4 - SOINS ÉDUCATIFS ET FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES STAGIAIRES | Nathalie DELARUE Catherine FAURANT | 3.5 S4 - Encadrement des professionnels de soin | Nathalie DELARUE Catherine FAURANT | |
| Concours à la construction des compétences | 7 | | 5.7 S5 et S6 - OPTIONELLE | EQUIPE de 3eme année | | | |
| | 8 | | | | | | |
| | 9 | | | | | | |